

6211-06-006

7.1.1.1 Approvisionnement en bitume

Pour le bitume fourni par le Ministère, l'entrepreneur doit utiliser le numéro de bon de commande émis par le Ministère pour s'approvisionner en bitume au fournisseur désigné. À défaut de s'y conformer, l'entrepreneur n'est pas remboursé pour le bitume qu'il a fourni.

Le bitume acheté sur le bon de commande fourni par le Ministère doit être livré au site de l'usine où sont effectués les travaux correspondants. Le bitume livré sur un autre site doit être retiré du bon de commande et facturé directement à l'entrepreneur par le fournisseur.

7.1.1.2 Documents de transport du bitume

L'entrepreneur doit rendre disponible, au site de production d'enrobé, une copie des documents suivants dans un délai maximal de 24 heures après la réception d'un chargement de bitume :

- Bon de livraison/coupon de chargement du fournisseur;
- Bon de livraison du transporteur;
- Attestation de conformité du bitume reçu.

7.1.1.3 Particularités d'usage du bitume

Aucun mélange de bitume n'est autorisé. L'entrepreneur doit épuiser sa réserve existante avant tout rechargement du réservoir avec le bitume fourni par le Ministère.

Au début des travaux, l'entrepreneur qui a en réserve du bitume de classe autre que celle exigée dans son ou ses réservoirs peut épuiser cette quantité pour la préparation de la couche de base. Cette quantité est payée par conciliation de bitume.

Pour la couche de surface, l'entrepreneur doit absolument utiliser le bitume fourni par le Ministère.

7.2 Par l'entrepreneur

Tous les autres matériaux requis pour ce contrat sont fournis et payés par l'entrepreneur.

8. SOURCES DE MATÉRIAUX

Le Ministère ne dispose d'aucune source de matériaux à proximité des travaux projetés.

L'entrepreneur doit obtenir tous les permis, baux et certificats d'autorisation nécessaires à l'exploitation de toute source de matériaux.

9. CENTRE DE SERVICES DU MINISTÈRE

Le Centre de services du Ministère est situé au :

975, rue Nouvel
Baie-Comeau (Québec) G5C 2C9
Téléphone : 418 295-4500
Télécopieur : 418 295-4501

Heures d'ouverture : 8 h à 16 h